

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2021

---

MODERNISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 4110)

Adopté

## AMENDEMENT

N° 114

présenté par

M. Saint-Martin, rapporteur et M. Woerth

-----

### ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 10 :

« 1° Une déclinaison, par sous-secteur d'administration publique, de l'objectif d'évolution en volume et de la prévision en milliards d'euros courants des dépenses des administrations publiques, mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> A ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel suggéré par le Conseil d'État à propos des nouvelles normes d'évolution de la dépense publique.